

# LA RENOUÉE DU JAPON

## Une espèce invasive

### Editorial

La Renouée est une plante exotique, originaire d'Asie, ayant la capacité de proliférer très rapidement. Son caractère envahissant (elle se substitue aux espèces locales) menace les équilibres écologiques de nos rivières, dégrade nos paysages et facilite l'érosion des berges.

Dans le bassin versant de la Grosne, la Renouée a fait son apparition et commence à se développer souvent sous forme de taches isolées, en bordures de cours d'eau et de routes et sur les remblais. Il est essentiel de réagir dès maintenant avant que son développement ne soit plus réversible.

Un programme visant à contrôler les problèmes d'envahissement de la Renouée devrait être élaboré avec les collectivités locales dans le cadre du futur Contrat de rivière de la Grosne. Cependant, la maîtrise de ce phénomène passera par la mobilisation de tous le plus tôt possible. Les précautions ou les actions à mener sont souvent très simples. Le présent document aidera chacun d'entre vous à les comprendre et à les mettre en œuvre.

Le Président du Comité de rivière de la Grosne  
Roger CASSARD



E.P.T.B  ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
territorial du bassin  
**saône & doubs**

### Eléments de reconnaissance

Il s'agit d'une plante terrestre aimant la proximité immédiate de l'eau ou les milieux frais.

C'est une herbacée pérenne dont les parties aériennes meurent chaque année dès les premières gelées. Les parties souterraines de la plante (rhizome et racines) passent l'hiver au repos. Le système racinaire bien développé à partir du rhizome ancre la plante selon un réseau horizontal dense et étendu en largeur sur plusieurs mètres. De nouveaux bourgeons se développent dès le printemps.

Les tiges segmentées, qui peuvent atteindre 3 mètres de hauteur dès le mois de juin et 2 cm de diamètre, sont creuses et cassantes. Elles sont de couleur verte piquetées de petites taches rougeâtres.

Les feuilles vertes, disposées le long de la tige de manière alternée, ont une forme ovale à triangulaire avec un rétrécissement brusque à leur base. Leur forme évoque très vaguement celle d'un cœur. Leur taille est d'environ 15 cm (jusqu'à 20 cm). La renouée se présente sous forme de fourrés denses et impénétrables.

Les fleurs apparaissent à la fin de l'été. Elles sont petites, blanches, organisées en grappes et très appréciées des abeilles.



## Biologie et écologie

En Europe, bien que la reproduction sexuée reste possible, la renouée se multiplie et se disperse très efficacement grâce à deux systèmes de reproduction végétative : le bouturage spontané de fragments de tiges et surtout la formation de rhizomes. Ces derniers, peu pourvus de racines sont facilement entraînés vers l'aval lors des crues, facilitant la colonisation d'autres sites par reprise de boutures de rhizome.

La sécrétion de substances a été mise en évidence au niveau des racines de la plante qui font mourir les racines des plantes avoisinantes. Cela contribue à une fragilisation et à une déstabilisation des sols et des berges.

Cette plante a des préférences pour les sols acides, humides et aérés, son optimum se situant à un ou deux mètres au-dessus du niveau du lit de la rivière. Bien qu'elle apprécie une bonne alimentation en eau, les périodes d'immersion complète doivent être courtes car elle ne supporte pas l'asphyxie racinaire.



## Origine et répartition

Originnaire d'Asie de l'Est et du Nord, la Renouée du Japon a été introduite en Europe en 1825 à partir du Japon comme plante ornementale, mellifère, fourragère et fixatrice de dunes.

Introduite en France en 1939, elle est présente aujourd'hui sur tout l'hexagone, mais plus fréquente dans l'Est de la France. La forte vitalité de cette espèce laisse craindre une rapide progression sur les parties dégradées des rives de cours d'eau et sur les milieux artificialisés de leurs vallées.

Elle est clairement favorisée par les activités humaines qui fournissent des milieux adéquats (berges remaniées, remblais) et facilitent le transport accidentel des rhizomes.

## Une plante envahissante

Les introductions de plantes, volontaires ou involontaires, sont très fréquentes. Sur 100 plantes introduites, dix se maintiennent et une seule prolifère. La renouée fait partie de ces espèces envahissantes, qui peuvent déséquilibrer les milieux naturels. Aujourd'hui, elle s'est largement disséminée. Elle occupe de nombreux milieux, mais particulièrement les bordures de cours d'eau, parfois sur de très grandes surfaces. Sa capacité de reproduction par bouturage favorise la colonisation de milieux neufs à partir parfois de tous petits fragments.

## Une espèce qui profite de nos erreurs...

La renouée possède de formidables capacités de développement dans des secteurs artificialisés (remblais, enrochements, dépotoirs...). Elle a beaucoup plus de mal à s'installer dans les milieux naturels ou semi naturels équilibrés (berges de rivières boisées, prairies, forêts...).

Si la Renouée est envahissante, c'est surtout parce que l'homme lui offre des opportunités de propagation par des mauvaises pratiques de gestion (gyrobroyage, abandon des débris de coupe...), les aménagements de rivières, l'artificialisation des milieux et l'introduction volontaire (comme plante ornementale) ou involontaire (dépôts de terres contenant des rhizomes, outillages mal nettoyés...).



## Une plante à contrôler

Dans les secteurs les plus envahis, la situation semble actuellement irréversible. Nous devons concentrer notre énergie pour faire en sorte que la Renouée reste cantonnée et ne s'étende pas dans des secteurs épargnés jusqu'à maintenant.

Cela passe par :

- Des mesures de précaution pour éviter les introductions,
- Le traitement des petites taches au fur et à mesure qu'elles apparaissent,
- Le maintien en l'état des bords de cours d'eau présentant une ripisylve de qualité.



## ...qui peut poser des problèmes

- Fragilisation des berges de cours d'eau mal maintenues par un système racinaire peu efficace,
- Diminution de la biodiversité par élimination de la flore autochtone due à un rythme de croissance élevé et un feuillage abondant, associé à l'émission de substances toxiques provoquant des nécroses sur les racines des plantes voisines,
- Diminution de la capacité d'accueil des milieux aquatiques par l'absence de caches à poissons en sous berges,
- Uniformisation du paysage pour les grandes zones envahies,
- Perturbation des activités humaines : accès difficile aux cours d'eau, visibilité le long des routes, « mauvaise herbe » des zones cultivées très difficile à traiter.

## Les méthodes de lutt

### Lutte mécanique

- Le fauchage : 5 à 7 fois par an pendant plusieurs années avec destruction des déchets verts (séchage et brûlage) et en évitant que les tiges tombent dans le cours d'eau. Le moindre fragment oublié peut aboutir à la reconstitution d'un individu complet.
- L'arrachage des rhizomes : Plus on agit tôt, meilleure est l'efficacité. Dès Mars ou avril, repérer les premières pousses et déterrer entièrement la plante en s'efforçant de récupérer l'intégralité du rhizome qui sera détruit par brûlage après séchage. Attention, réaliser à proximité des cours d'eau, cette opération peut dégrader les berges.
- La couverture du sol :  
La mise en place de géotextiles peut s'avérer efficace mais coûte cher et élimine toute la végétation présente. Cette technique n'est donc souhaitable qu'en complément provisoire d'autres méthodes, en particulier en cas de replantations d'arbres.



### Lutte biologique

- Le pâturage : Le bétail (bovins et caprins) a un impact non négligeable sur la Renouée et plus particulièrement sur les jeunes pousses. Régulièrement consommée, elle peut progressivement dégénérer voire disparaître. Cette méthode est peu applicable à proximité du cours d'eau, le piétinement des animaux pouvant provoquer la déstabilisation des berges. Elle est en revanche tout à fait envisageable sur le reste du lit majeur.
- Replantation d'une végétation adaptée : Sur les berges de cours d'eau, il conviendra de planter entre novembre et mars, des plants racinés d'arbres et arbustes adaptés aux bords de cours d'eau (frênes, aulnes, ...). Il peut également être envisagé de mettre en place des boutures de saule blanc. L'utilisation, en complément, de matériaux biodégradables destinés à limiter la repousse des Renouées est aussi intéressante. Dans le cas, où les plantations d'arbres sont mal adaptées (à proximité des routes par exemple), il faut ensemercer de l'herbe et surtout persévérer au niveau du fauchage.

### Lutte chimique

Les expérimentations montrent que le désherbage chimique est très peu efficace et dangereuse pour les milieux aquatiques, car la Renouée repoussera toujours à partir de ses rhizomes et le développement de la végétation concurrente aura été empêché.

## Quelques recommandations pour éviter que la Renouée s'installe

- Ne pas mettre des déchets de Renouée du Japon sur le compost.
- Agir au plus tôt ! Repérer les premières pousses et les déterrer entièrement en s'efforçant de récupérer l'intégralité du rhizome.
- Ne pas diffuser les tiges et les rhizomes. Après des travaux sur un terrain contaminé par la Renouée du Japon, il est impératif de nettoyer minutieusement l'ensemble des outils pour ne pas disséminer de rhizomes ailleurs.
- Etre vigilant sur l'origine des apports de terre (présence éventuelle de rhizomes de Renouée).
- Ne pas broyer pour ne pas disséminer les morceaux.
- Ne pas laisser de berges nues (favorables à l'installation de la Renouée) et éviter les coupes à blancs.
- Et évidemment, ne pas planter de Renouée du Japon !

Pour toute information complémentaire, contactez :  
Rachel FABRE, coordonnatrice du contrat de rivière Grosne  
Tel 03 85 21 98 19 - e-mail : rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr  
EPTB Saône et Doubs  
220 rue du Km 400 - 71000 MACON

